



SAINT-RIQUIER INFOS

N°16 - juin 2017

Le Mot du Maire

Votre journal municipal change de présentation et de fréquence de parution. Désormais, vous recevrez des informations en fonction de l'actualité de la commune et non plus une seule fois en début d'année. Pensez à consulter régulièrement le site de la commune. Les beaux jours arrivent et nous souhaitons tous profiter sereinement et calmement de la vie en extérieur. Pour cela je vous recommande de respecter les bonnes règles de civisme entre voisins (interdiction de faire du feu, pas de tapage diurne ni nocturne, horaires d'utilisation des outils de jardinage et de bricolage...). Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Patrick VICTOR



Construction d'une serre municipale

Les employés communaux ont construit une serre municipale de 16 m² pour recevoir les plantations en attente de leur installation dans nos rues.



Le Plan Local d'Urbanisme

La commune de Saint-Riquier es Plains dispose depuis février 2017 d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) consultable en Mairie.

Le PLU délimite les différentes zones urbaines et définit les règles d'urbanisme applicables à ces zones. Toutes les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) devront être conformes au PLU.

Le compte administratif 2016 a été adopté à l'unanimité lors de la séance de conseil du 7 avril. Il présente un excédent de fonctionnement de 56 482.95 € auquel il convient d'ajouter le report de l'exercice 2015 de 599 113.67 € soit un excédent global de 655 596.62 €. Le résultat de la section d'investissement pour l'année 2016 présente un déficit de 43 514.37 € auquel il convient d'ajouter le résultat de l'exercice 2015 de 223 431.61 € ainsi que les restes à réaliser en recettes et en dépenses soit un résultat final en section d'investissement 2016 de 9 384.60 €.

Le budget primitif 2017 a également été adopté lors de cette même séance de conseil. Il est équilibré en recettes et en dépenses à 1 098 665 € en section de fonctionnement et à 308 032 € en section d'investissement.

Les jeux de l'école maternelle vont être remplacés. Le projet est à l'étude. L'étoile à ressort qui est encore en bon état sera installée sur les espaces verts derrière la salle des fêtes. Une table de ping-pong viendra compléter l'aire de jeux située à côté de la salle des fêtes. Le terrain de foot en synthétique a été remis en état.

Les taux des impôts locaux sont identiques à l'an passé.

Le montant prévisionnel des **subventions** accordées aux associations pour 2017 est de 5 440 €. Les travaux pour la construction d'un **garage** pour le logement communal situé Route de Saint-Valery est en cours d'étude et de chiffrage.

Salle des fêtes : Un nouveau congélateur et un nouveau four électrique ont été achetés pour un montant total de 4 794 €.

Seconde vie pour une cabine téléphonique



La commune a récupéré une ancienne cabine téléphonique qui sera customisée et installée devant la mairie. Elle servira de « boîte à livres ». Ce nouveau concept voit le jour un peu partout dans nos villes et nos villages.

Cette « boîte à lire » redonne une seconde vie aux livres.

L'objectif est de permettre à ceux qui le souhaitent d'emprunter ou de déposer des livres. Ces boîtes reposent sur le partage et la liberté, ce sont les lecteurs qui les font vivre. Ce concept favorise l'accès à la lecture et à la culture pour tous gratuitement n'importe quel jour et à l'importe quelle heure de la journée. Seuls les livres sont déposés (pas de journaux ni de magazines).

Ouverture du Golf Normandie Côte d'Albâtre et du restaurant depuis le 1^{er} juin

Venez découvrir le practice et les parcours 9 et 18 trous. Participez aux stages, cours individuels et collectifs, école de golf. Pendant tout le mois de juin 2 green fees achetés, le 3^{ème} offert.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au dimanche

Novembre à mars : de 8 h à 17 h 30

Avril à octobre : de 8 h à 18 h 30

Renseignements au 02.79. 01.18.18



MANIFESTATIONS

Le 7 janvier 2017 Cérémonie des vœux

Comme en début de chaque année, l'école a tenu le verre de l'amitié à l'issue de la cérémonie. On a rappelé les projets réalisés par la commune et les acteurs qui participent au dynamisme



Le 7 avril 2017

L'association Autour de l'École a organisé le vendredi 7 avril une vente de grilles et de friandises pour les écoliers à la salle des fêtes. Une vente de crêpes, barbes à papa, pop-corn a été proposée par la présidente Mme Steyer. Cette animation est organisée à chaque veille des vacances scolaires et a pour but de récolter de l'argent pour la coopérative scolaire.

Le 7 avril 2017

La commune a organisé une
le plus grand plaisir des enfants



chasse aux œufs autour de la mairie pour
des écoles.





Cérémonie du 8 Mai 2017

Les anciens combattants se sont rassemblés devant le monument aux morts pour célébrer la Victoire 1945. La Marseillaise a été entonnée par les enfants des écoles. Après le discours de M. le Maire, les anciens combattants ainsi que tous les habitants âgés de 65 ans et plus étaient invités au repas annuel à la salle des fêtes. M. le Maire a remercié les membres du CCAS qui ont préparé ce délicieux repas et plus particulièrement le cuisinier M. Mahieu Denis. Le repas a rassemblé 64 convives.



A vos agendas !

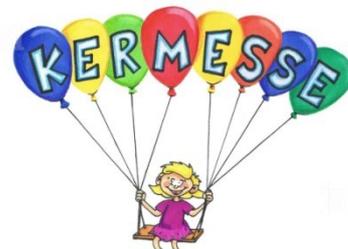
Samedi 17 juin à 11 h à la salle des fêtes - Tous les habitants sont invités par la municipalité à partager le verre de l'amitié à l'occasion de la **fête des mères** et des pères. Une plante sera offerte à toutes les mamans présentes.



Samedi 17 juin - Kermesse et Concours de pétanque

organisés par l'Association « Autour de l'école » autour de la salle des fêtes avec barbecue le midi sur place.

Jeux divers : pêche aux canards, chamboule-tout, jeu de la grenouille, tir Disney, structure gonflable, jeux des boules, tir à la carabine, maquillages et ongles... Nombreux filets garnis et lots.



Les bénéfices de la journée seront versés à la Coopérative scolaire pour l'organisation de sorties. Venez nombreux !

Vendredi 23 juin à 20 h 30 Concert du Conservatoire de la Côte d'Albâtre

à la salle des fêtes – Entrée libre

TOUT ÇA N'VAUT PAS UN CLAIR DE LUNE À MAUBEUGE ...

Acteur et humoriste, Bourvil n'a pas oublié ses premières amours, la musique et la chanson. Les airs de Bourvil sont devenus de grands classiques parmi lesquels on compte les indémodables : La Tactique du gendarme, Le Petit bal perdu, Salade de fruits, Les Crayons, A bicyclette, C'est l'piston ou encore La Tendresse.

Voici une relecture de ces incontournables par les professeurs du Conservatoire.

De drôles de musiciens pour un drôle de paroissien ...

Solène Duparc, Malik Foughal (trompettes)

Marc Triquet, Cyril Ambrosiano (cor)

Christophe Samson, Joël Laine (trombone)

Antoine Herfroy, Pascal Brasse (tuba)

Philippe Vermont (guitare électrique)

Cédric David (batterie)



Foire à Tout - Dimanche 6 août



Organisée par le Cercle de l'Amitié – Inscriptions dès maintenant, les documents sont à télécharger sur le site de la mairie et à déposer à la mairie accompagnés du règlement.

EN BREF

Le printemps est arrivé et vous êtes nombreux à utiliser les tondeuses et autres appareils de jardinage et de bricolage.

Rappel des horaires
d'utilisation des engins motorisés
de jardinage ou de bricolage de plein air :



20 H

(Arrêté municipal du 14 Avril 2004)

Les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à

Les SAMEDIS de 9 H à 12 H et de 13 h 30 à 19 H

Les DIMANCHES ET JOURS FERIES de 10 H à 12 H

Afin de préserver la tranquillité de tous,
Il convient de respecter ces horaires.

Elagage des arbres et arbustes

Afin d'assurer une bonne visibilité le long des voies communales et permettre le passage des véhicules, notamment des camions assurant la collecte des ordures ménagères, il est rappelé que chaque propriétaire ou locataire est tenu d'élaguer les arbres et arbustes à l'aplomb de la propriété.

Rappel des règles générales

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation :

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Déchets sur la voie publique

Nous retrouvons fréquemment des encombrants ou /et des déchets ménagers sur la voie publique ou près des containers. Jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale. Par ailleurs, vous n'avez pas le droit de déposer vos déchets ménagers sur la voie publique. Des déchetteries sont à votre disposition à Saint-Valery en Caux, à Cany Barville et à Brametot. La commune ramasse également une fois par an les encombrants.

Service Déchets de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre 02.35.57.50.69

Abandon d'ordures

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 180 € au-delà de ce délai.



À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.



Sécurité à vélo

Depuis le 22 mars le port du casque pour les enfants de moins de 12 ans devient obligatoire qu'ils soient passagers ou conducteurs. En cas de non-respect de cette obligation, un adulte qui transporte à vélo un enfant passager ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés risque une amende forfaitaire de 4^{ème} classe (135 €).

Carte d'identité - Passeports

Depuis le 1^{er} mars 2017 les demandes de carte d'identité sont à déposer à la mairie de Saint-Valery en Caux ou auprès de toute autre commune équipée d'un dispositif de recueil. N'attendez pas le dernier moment pour la faire, il faut prendre rendez-vous et il y a un délai d'attente ! Il en est de même pour les passeports.



Restrictions d'eau

En raison du franchissement du seuil d'alerte sécheresse, des mesures de surveillance, de limitation et d'interdiction provisoires des usages de l'eau sont appliquées sur notre commune. Les mesures de restrictions ne sont pas applicables si l'eau provient de réserves d'eau pluviales ou d'un recyclage. L'arrêté préfectoral est affiché sur le panneau devant la mairie et visible sur le site de la mairie.

Vigilance

Des vols ont eu lieu récemment dans la commune (voiture, remorque) et dans les communes voisines. Soyez vigilants et fermez bien les portières des véhicules, ne laissez pas les clés à proximité. Ne laissez pas les outils de jardinage (tondeuse, taille haie...) à l'extérieur. Fermez bien les portes et fenêtres de votre maison avant de vous absenter. De même si vous constatez des signes ou symboles devant votre domicile ou autour de votre boîte aux lettres (croix, rond, flèche, cailloux, coquillage...) faites une photo, effacez-les et avertissez la gendarmerie.



Les Ecoles

Les inscriptions aux écoles primaire et maternelle continuent. Restauration scolaire, TAP et garderie périscolaire sont sur place. Un confort et moins de fatigue pour tous les élèves qui n'ont donc pas à prendre le car le matin ou le midi pour aller déjeuner. Un service de cantine est aussi proposé le mercredi midi et un ramassage s'effectue après le repas pour les enfants allant au centre aéré de Saint-Valery en Caux. Les horaires de la garderie sont : 7H45 à 8H35 et 16H15 à 18H15.

De nombreux projets pédagogiques sont proposés au cours de l'année scolaire.

Un nouveau tableau blanc et un vidéo projecteur interactif ont été achetés pour la classe de CP/CE1. Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été déposée en allègement de la dépense qui s'est élevée à 3 426 € TTC. Progressivement, les anciens TBI seront remplacés.

Pause méditation à l'école maternelle...

Mme Anne Jeannes, professeure à l'école maternelle a voulu tenter l'expérience afin de calmer les petits qui étaient fatigués et énervés après la pause déjeuner. Depuis la rentrée 2017 elle a eu la bonne idée de proposer aux élèves en début d'après-midi de s'allonger près de 20 minutes sur les tapis de sol et de se laisser bercer par des musiques et des sons d'ambiance soigneusement sélectionnés. Cette pause, basée sur la respiration et sur une gestuelle simple et imagée calme les petits. Ils sont plus concentrés sur les activités de l'après-midi. L'expérience est concluante !



Sortie à la Maison Henri IV et à la médiathèque avec les enfants de la maternelle



Atelier artistique à la Maison Henri IV. Réalisation d'un livre sur le thème des couleurs.



Moment calme à la bibliothèque : lecture d'un album...

